

▪ Séance du 9 juin 2023

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19h à la salle Yves Huchet sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 juin 2023

État des présences

	Présent	Absent	A donné pouvoir
Mme Aurélie AUGÉARD	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	à Catherine BELLANGER
Mme Catherine BELLANGER	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Michel BOURCIER	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Pierre BRU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Emmanuel CHARNACE	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	à Coralie DILÉ
Mme Yvette CHATELAIS	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Franck CHOPIN	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	à Jean-Pierre CLOEST
M. Jean-François CLOAREC	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Pierre CLOEST	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Séverine DEZARNAULDS	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Coralie DILÉ	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Claudia FOLOKA	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	à David OLIVIER
Mme Catherine FOUGÈRE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Marina GATÉ	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jérôme GAUFFRETEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Annick HODÉE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Nadia HUMEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Tony JOUBERT	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Marie JOURDAN	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Guillaume LUNEL	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Excusé
Mme Christine MATHIEU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Laëtitia MAUDUIT	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Jean-Yves NEVEU	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	à Séverine DEZARNAULDS
M. David OLIVIER	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Pierre-Emmanuel PERRIOT	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	à Annick HODÉE
M. Frédéric PETITEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
M. Guillaume PHILIPPEAU	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Mme Mireille POILANE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Conditions de quorum

- Nombre de présents : 28
- Nombre d'absents : 7
- Nombre d'absents ayant donné pouvoir : 6

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme Mireille POILANE est désigné/e pour remplir cette fonction qu'il/elle accepte.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte-rendu du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2023

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Élections sénatoriales : désignation des délégués et des suppléants pour l'élection du 24 septembre 2023

POINT(S) RAJOUTÉ(S) A L'ORDRE DU JOUR

- Demande de fonds de concours à la CCVHA pour les travaux de voirie Chemin des Marais / future RD51 au Louroux-Béconnais

AFFAIRES GÉNÉRALES : Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

Préalablement à l'élection des sénateurs, les communes de Maine-et-Loire devront élire leurs délégués.

Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, les listes comprennent au plus 20 candidats (15 délégués et 5 suppléants). Les délégués et les suppléants sont élus par le conseil municipal de la commune nouvelle en son sein.

Le maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes Jean-François CLOAREC, Yvette CHATELAIS, Pierre Emmanuel PERRIOT et Coralie DILÉ.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire indique que le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire constate que 1 liste de candidats a été déposée.

n° de la liste (Communes de 1000 habitants et plus)	NOM D'USAGE	PRÉNOM	CIVILITÉ : Madame Monsieur	DATE DE NAISSANCE (jj/mm/aaaa)
1	BOURCIER	Michel	Monsieur	31/01/1953
1	BRU	Jean-Pierre	Monsieur	23/07/1960
1	OLIVIER	David	Monsieur	26/04/1974
1	JOURDAN	Jean-Marie	Monsieur	24/07/1953
1	POILANE	Mireille	Madame	08/05/1954
1	NEVEU	Jean-Yves	Monsieur	23/03/1959
1	FOUGERE	Catherine	Madame	21/10/1972
1	PETITEAU	Frédéric	Monsieur	30/05/1973
1	BELLANGER	Catherine	Madame	16/04/1975
1	CLOAREC	Jean-François	Monsieur	23/01/1949
1	HODEE	Annick	Madame	24/07/1952
1	JOUBERT	Tony	Monsieur	23/10/1976
1	GATE	Marina	Madame	15/10/1974
1	CHOPIN	Franck	Monsieur	09/09/1977
1	AUGEARD	Aurélie	Madame	23/11/1983
1	CHATELAIS	Yvette	Madame	09/03/1951
1	CLOEST	Jean-Pierre	Monsieur	13/02/1961
1	GAUFFRETEAU	Jérôme	Monsieur	30/08/1974
1	MAUDUIT	Laëtitia	Madame	05/09/1975
1	HUMEAU	Nadia	Madame	28/11/1969

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents et représentés	27
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (Abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	27

La liste n°1 totalise 27 voix. Les conseillers désignés ci-dessous sont élus délégués et suppléants pour les prochaines élections sénatoriales :

n° de la liste (Communes de 1000 habitants et plus)	NOM D'USAGE	PRÉNOM	CIVILITÉ : Madame Monsieur	DATE DE NAISSANCE (jj/mm/aaaa)	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE PERSONNELLE N° ET VOIE	CODE POSTAL	COMMUNE	LIBELLÉ MANDAT : - Délégué de droit, - Délégué supplémentaire, - Suppléant
1	BOURCIER	Michel	Monsieur	31/01/1953	MAULÉVRIER (49)	9bis, rue d'Ingrandes	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	BRU	Jean-Pierre	Monsieur	23/07/1960	LE LOUROUX-BÉCONNAIS (49)	Parais	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	OLMIER	David	Monsieur	26/04/1974	GRAY (70)	30, avenue du Croissel	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	JOURDAN	Jean-Marie	Monsieur	24/07/1953	VALOGNES (50)	11, rue de la Commanderie	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	POILANE	Mireille	Madame	08/05/1954	LE LOUROUX-BÉCONNAIS (49)	5, Passage du Pré Baron	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	NEVEU	Jean-Yves	Monsieur	23/03/1959	LE LOUROUX-BÉCONNAIS (49)	19, rue du Rocher	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	FOUGERE	Catherine	Madame	21/10/1972	ANCENIS (44)	Le Fougeray	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	PETITEAU	Frédéric	Monsieur	30/05/1973	BEAUPRÉAU (49)	18, rue Général de la Moricière	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	BELLANGER	Catherine	Madame	16/04/1975	SAINTE-GEMMES D'ANDIGNÉ (49)	8, rue de la Fontaine	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	CLOAREC	Jean-François	Monsieur	23/01/1949	LONGJUMEAU (91)	Les Landes St Laurent	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	HODEE	Annick	Madame	24/07/1952	NANTES (44)	15, rue du Gousset	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	JOUBERT	Tony	Monsieur	23/10/1976	ANCENIS (44)	21, rue du Genet	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	GATE	Marina	Madame	15/10/1974	ANGERS (49)	10, square de l'Aunay	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	CHOPIN	Franck	Monsieur	09/09/1977	ANGERS (49)	16, square de l'Aunay	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	AUGEARD	Aurélié	Madame	23/11/1983	BEAUPRÉAU (49)	La Jutrie	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	CHATELAIS	Yvette	Madame	09/03/1951	ROCHEFORT-SUR-LOIRE (49)	La Guilloterie	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Suppléant
1	CLOEST	Jean-Pierre	Monsieur	13/02/1961	SAINT-QUENTIN (02)	Ansaudaie	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Suppléant
1	GAUFFRETEAU	Jérôme	Monsieur	30/08/1974	PARTHENAY (79)	1, rue du Pré Fleuri	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Suppléant
1	MAUDUIT	Laëtitia	Madame	05/09/1975	ANGERS (49)	5, rue du Bijou	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Suppléant
1	HUMEAU	Nadia	Madame	28/11/1969	SAINTE-GEMMES D'ANDIGNÉ (49)	30bis, rue d'Ingrandes	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Suppléant

POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR :

3^{ème} COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE : Demande de fonds de concours à la CCVHA pour les travaux de voirie Chemin des Marais / future RD51 au Louroux-Béconnais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le dossier présenté par le Département dans le cadre de l'aménagement du contournement du Louroux-Béconnais et notamment le transfert de la voie communale « chemin du Marais » en route départementale 51, dont les plans projet sont annexés ;

VU la délibération du Conseil Municipal de VAL D'ERDRE AUXENCE n° 2023-055 en date du 16 mai 2023 ;

CONSIDERANT que le Département de Maine-et-Loire assure la maîtrise d'ouvrage d'une voie de contournement au Nord de l'agglomération du Louroux-Béconnais pour détourner le trafic de transit et ainsi sécuriser et améliorer la qualité de vie du cœur de ville.

CONSIDERANT que cette nouvelle voie de contournement sera intégrée au réseau départemental.

CONSIDERANT que dans cette continuité, la voie communale reliant le giratoire des Marais (RD 963) à la RD 51, sera déclassée du domaine public communal pour être classée dans le domaine public du Département après travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale ; par suite, sa dénomination deviendra la RD 51.

CONSIDERANT que, conformément au règlement voirie, le financement de la voirie hors bourg des trois secteurs est réalisé par un fonds de concours communal à hauteur de 50 % du reste à charge communautaire.

CONSIDERANT qu'une convention entre le département et la commune définit le montant de la participation communale des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale ; que cette participation est arrêtée à 82 523,33 € ; que cette participation aux travaux intègre une portion de « voirie hors bourg », compétence portée par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT que la voie communale « Le Chemin des Marais » - V35 - au Louroux-Béconnais est intégrée à la CCVHA ;

CONSIDERANT que, dans le cadre des travaux du Chemin des Marais – V35, future RD51, le conseil municipal de Val d'Erdre-Auxence sollicite auprès de la Communauté de Communes un fonds de concours de 50% pour la réalisation des prestations suivantes :

-  **La chaussée sur la future section située en agglomération** pour un montant de 17 050 € soit un fonds de concours de 8 525 € ;
-  **Le recalibrage de la chaussée hors section aménagée** pour un montant de 45 918,22 € soit un fonds de concours de 22 959,11 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-  **DE SOLLICITER** un fonds de concours d'un montant de 31 484,11 € à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou pour le financement de la voirie hors bourg « Chemin des Marais » située au Louroux-Béconnais

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil Municipal : le 4 juillet 2023

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 18 heures 30 .

Signature du secrétaire de séance :



Le Maire,
Michel BOURCIER